

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 125 (1980)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La défense populaire généralisée en Yougoslavie  
**Autor:** Feldmann, Josef  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344298>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La défense populaire généralisée en Yougoslavie

(d'après le divisionnaire Josef Feldmann)

## 1. Fondements historiques

Les Yougoslaves donnent le nom de «Défense populaire généralisée» à leur système de défense actuel. Ils entendent signifier par là que la défense de leur pays implique le concours de toute la Nation et, ceci, essentiellement sous forme de participation de larges couches de la population à la lutte armée.

Dans les études consacrées à la conception de défense yougoslave, on se réfère souvent à un discours prononcé en 1969 par le maréchal Tito à l'université de Ljubljana. Il convient d'en citer le passage suivant, qui illustre de façon expressive les racines historiques de la doctrine de défense actuelle :

«C'est à tort, qu'à l'étranger, on présente souvent notre conception de Défense populaire généralisée comme une grande innovation. En effet, nous l'avons déjà conçue et développée au cours de notre guerre populaire de libération. Nous avons alors appelé le peuple à se lever pour reconquérir la liberté et l'indépendance. C'est au cours de ces opérations de défense populaire généralisée, menées contre l'agresseur par tous les peuples et toutes les nationalités de la Yougoslavie, par les ouvriers, les paysans et l'élite progressiste, que se sont manifestés le sens des responsabilités, le goût de l'initiative et l'esprit de sacrifice de nos concitoyens, des plus jeunes aux plus vieux. Ce combat, nos peuples l'ont livré avec détermination dans un grand élan commun de libération et sous la direction du Parti communiste yougoslave. Ils luttaient dans le cadre des grandes unités de notre armée opérative — brigades, divisions, corps d'armée et armées — comme aussi dans celui de formations de partisans. Ils combinaient la lutte armée avec toutes les autres formes de résistance à l'occupant. Notre doctrine actuelle de défense populaire généralisée n'est, au fond, rien d'autre qu'une adaptation systématique et déterminée des grandes expériences de la guerre populaire de libération aux conditions actuelles.»

Toutefois, si l'on étudie l'histoire de la Yougoslavie de l'après-guerre, on s'aperçoit que la transition des principes de la guerre de

libération au concept actuel de la défense populaire généralisée ne s'est pas faite sans détours provoqués par les événements politico-militaires en Europe. Il convient, en effet, de faire une distinction entre une première phase d'après guerre, consacrée essentiellement à l'organisation et au développement d'une armée opérative de style classique et une seconde phase — réalisée surtout dans les années septante — qui fut celle de l'organisation approfondie de la défense territoriale. Ce n'est qu'à la fin de cette deuxième phase que la défense populaire généralisée prit sa forme actuelle, et cela de toute évidence sous l'effet de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Russes en été 1968.

A ce propos, le publiciste allemand Carl Gustav Ströhm, établi en Yougoslavie depuis des décennies, écrit ce qui suit :

«La doctrine de défense yougoslave est le produit du choc ressenti par les dirigeants de ce pays le 21 août 1968 quand les Russes ont envahi la Tchécoslovaquie. Les communistes yougoslaves sont les seuls Européens non soumis à l'emprise soviétique qui aient vraiment tiré des leçons de l'agression des forces du Pacte de Varsovie contre la Tchécoslovaquie: ils ont conçu leur doctrine de défense populaire généralisée parce qu'ils ont reconnu qu'ils pouvaient en tout temps être assaillis par une superpuissance et que les forces militaires de type classique ne suffiraient pas à y parer. Ils ont donc procédé à une répartition des tâches entre l'armée régulière opérative et les forces de défense territoriale renforcées de formations de partisans.

C'est donc à l'Union soviétique que les communistes yougoslaves doivent de s'être souvenus de leurs traditions de partisans. En effet, la guerre de partisans était, jusqu'en 1968, l'objet de beaucoup de fêtes et de parades du Souvenir, mais elle ne comptait guère dans les plans de défense concrets.

Une des premières leçons tirées du «cas Tchécoslovaquie» fut de reconnaître qu'il est impossible de réussir une défense conventionnelle face à un adversaire très supérieur en nombre et en moyens matériels.»

Cette vision réaliste des choses a été très stimulante. En février 1969 déjà, on mit en vigueur la loi fondamentale sur la défense populaire généralisée. En son article 82, on trouve la description suivante — très extensive — de l'obligation générale de défense :

«Les citoyens yougoslaves ont le droit et l'obligation de prendre part aux préparatifs de défense du pays, de se mettre en mesure d'assu-

rer avec succès leurs missions en cas de guerre, de participer à la lutte armée ainsi qu'aux autres formes de résistance, de contribuer à la protection de la population, au sauvetage des victimes et des biens matériels et de s'acquitter, d'une manière générale, des tâches utiles à la défense populaire.»

## **2. Situation stratégique et caractéristiques de géographie militaire de la Yougoslavie**

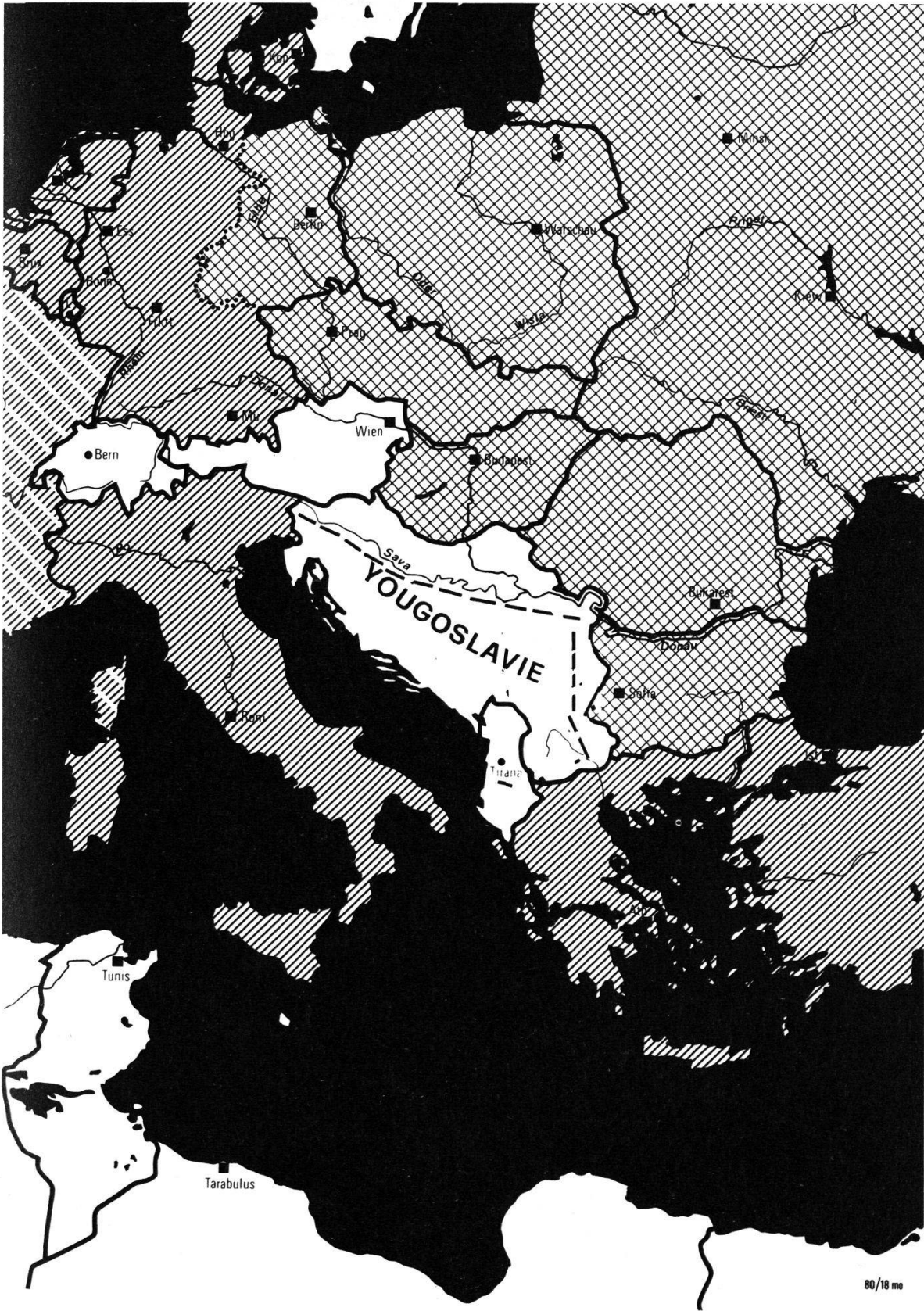
La situation géographique de la Yougoslavie en fait une sorte de zone-tampon entre le bloc de l'Est et celui de l'Ouest: elle fait barrage entre des Etats membres du Pacte de Varsovie et des pays ressortissant à l'OTAN. Aux risques que comporte cette situation délicate s'ajoute celui qu'entraîne l'aspiration déjà ancienne et constante de la Russie à s'implanter sur les côtes de l'Adriatique. On crut que ce rêve stratégique allait se réaliser quand Staline et Tito s'allièrent au cours de la Deuxième Guerre mondiale; aussi la rupture survenue en 1948 signifia-t-elle un échec de l'Union soviétique dans un secteur qui lui tenait particulièrement à cœur.

Partant de la description de ce cadre stratégique, il convient maintenant d'examiner les caractéristiques proprement militaires, géographiques et démographiques de la Yougoslavie. Le pays a une superficie de 226 000 km<sup>2</sup> et compte quelque 21 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 80 personnes au km<sup>2</sup>. Il constitue une région de transition entre l'Europe du Sud-Est et la presqu'île des Balkans proprement dite. Cela lui confère une évidente importance militaire.

Le rôle important de l'axe d'opération longeant les cours d'eau Save-Danube-Morava-Vardar est apparu à diverses époques de l'histoire des guerres européennes.

La caractéristique de la Yougoslavie d'aujourd'hui consiste en ceci que ses régions les plus importantes dans les domaines politique et économique se situent en dehors de la zone centrale peu peuplée, montagneuse et peu accessible.

La Yougoslavie ne constitue une unité ni dans le domaine culturel ni en ce qui concerne les langues. Il est vrai que la majorité des habitants parle le serbo-croate. Pourtant des différences de tradition historiques et religieuses séparent nettement les Serbes des Croates; cela va



--- = ligne d'eau Save-Danube-Morava-Vardar.

80/18 mo



jusqu'à d'évidentes rivalités politiques. Dans le Sud du pays vivent diverses minorités allogènes (Grecs, Albanais, Bulgares).

Le caractère composite de la population yougoslave a fait que la « République fédérative socialiste de Yougoslavie » est plutôt une confédération groupant 8 entités politiques (6 républiques et 2 provinces autonomes) dotées de pouvoirs assez étendus, notamment en ce qui concerne leur défense militaire. Les 6 républiques sont celles de Serbie, de Croatie, de Slovénie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Macédoine. Les 2 provinces autonomes — qui sont assimilables aux républiques — sont celles de Voïvodine et de Kosovo.

Un coup d'œil à la carte fait aussitôt apparaître l'importance militaire de la ligne d'eau Save-Danube qui divise le pays en deux parties au relief tout à fait contrasté. Au nord de ces cours d'eau s'étend une plaine tout à fait ouverte, sans frontières naturelles avec la Roumanie et la Hongrie mais, en revanche, bien délimitée du côté de l'Autriche.



La Voïvodine en particulier, qui constitue la partie nord-est du pays, est un terrain idéal pour les opérations de formations mécanisées; une poussée ennemie au travers de ce territoire ne rencontrerait pratiquement pas d'obstacle naturel avant d'aborder Belgrade, la capitale. Du côté de l'Italie, les Alpes Juliennes constituent une forte barrière; elles comportent toutefois un «trou» important, opérativement parlant: la la «Porte de Ljubljana». Ce passage entre l'Italie du Nord et la Dépression pannonique a maintes fois joué un rôle important dans l'histoire militaire européenne.

La partie du pays située au sud de la Save et du Danube représente les trois quarts de sa superficie totale. Elle se divise très nettement en diverses régions:

- la bande côtière de l'Adriatique
- le massif montagneux central, couvrant le sud de la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro jusqu'en Macédoine
- à l'est de ce massif, la tranchée constituée par les vallées de la Morava et du Vardar
- la barre montagneuse étendue, située encore plus à l'est, face à la Bulgarie.

En raison des progrès de la technique des armes, la mer Adriatique est un bassin trop étroit pour constituer encore le théâtre éventuel de grandes opérations militaires dans les trois dimensions. Aussi, n'est-elle plus, pour l'Italie comme pour la Yougoslavie, qu'un glacis de caractère opératif, dont la surveillance exige toutefois des moyens importants. La côte dinarique comporte un grand nombre de ports naturels en eau profonde, souvent protégés par des chapelets d'îles. Vue dans son ensemble, la frange côtière adriatique est étroite et coupée de l'intérieur par des chaînes de montagnes. Il serait donc aussi malaisé, vraisemblablement, de réussir une percée terrestre vers l'Adriatique en attaquant depuis le Nord à travers la Yougoslavie que de pénétrer en force à l'intérieur du pays après avoir débarqué sur ses côtes.

Le massif central, dans son ensemble, a le caractère typique d'un réduit, respectivement d'une base, de si grandes dimensions qu'on y peut manœuvrer très au large et son relief paraît prédestiné à la conduite d'opérations de surprise. La guerre de Libération a permis de constater qu'une troupe prête à endurer des privations est capable de

résister longtemps à une armée d'occupation même pourvue de moyens modernes.

La tranchée (ou le sillon) Morava-Vardar est un axe historique reliant le bassin du Danube à la Méditerranée orientale; il garde une valeur très élevée si l'on considère les rapports de forces actuels dans cette région. Il est vrai aussi qu'il offre à un défenseur d'idéales et nombreuses possibilités de cisaillement.

Les chaînes de montagnes courant en deçà de la frontière avec la Bulgarie, fournissent aux Yougoslaves des possibilités de défense économiques, ceci d'autant plus que les routes y sont fort rares. Seul l'axe Sofia-Nisch peut, à la rigueur, passer pour un couloir offensif de niveau opératif.

### **3. Principes de la défense populaire généralisée**

Les principes essentiels, formulés par les Yougoslaves en matière de défense populaire généralisée sont les suivants :

- Le combat par les armes est l'élément dominant de la défense nationale; la défense non violente ne correspond pas au caractère des Yougoslaves.
- La résistance armée commence à la frontière déjà et doit se poursuivre par tous les moyens sur tout le territoire du pays jusqu'à la destruction complète de l'ennemi; toute capitulation est interdite.
- Les forces armées doivent être adaptées à ces principes de conduite de la guerre et vivre en symbiose avec le peuple.
- La volonté de mener une « guerre de défense populaire généralisée » doit faire paraître démesuré le risque que prendrait une puissance étrangère en attaquant la Yougoslavie.

A propos de ce dernier principe, on trouve le passage suivant dans la loi fédérale sur la défense :

« Plus sont grands l'aptitude à la défense de la société d'autogestion et l'état de préparation du pays à la défense généralisée, plus s'amoindissent les possibilités et menaces d'agressions étrangères. C'est pourquoi le renforcement de notre défense nationale constitue l'élément essentiel de notre politique de paix et de collaboration à égalité de droits. »

Les responsables de la politique étrangère yougoslave s'efforcent de faire connaître ces principes à l'étranger afin que l'aptitude et la



volonté du pays à se défendre s'imposent à toutes les puissances dans les calculs de rentabilité de leurs actions potentielles. La défense populaire généralisée est donc surtout considérée comme moyen de dissuasion. Dans cette optique, il y a une concordance de principe avec les fondements stratégiques de la neutralité armée au sens suédois et suisse. Cela ressort d'ailleurs de façon significative du passage suivant de l'ouvrage «Théorie et pratique de la défense populaire généralisée»<sup>1</sup>):

«La conception de défense populaire généralisée poursuit avant tout un but de dissuasion. Tout assaillant éventuel doit savoir à quoi il s'exposerait. Cela devrait l'amener à renoncer à toute tentative d'agression.

Si notre pays devait malgré tout être l'objet d'une attaque, la conception de défense populaire généralisée servirait de base concrète à la conduite du combat et à l'action combinée de toutes les formes de résistance à laquelle participeraient toutes les forces du pays.»

Ce qui donne à la conception yougoslave son originalité, c'est son caractère absolu, dûment exprimé dans le texte officiel suivant:

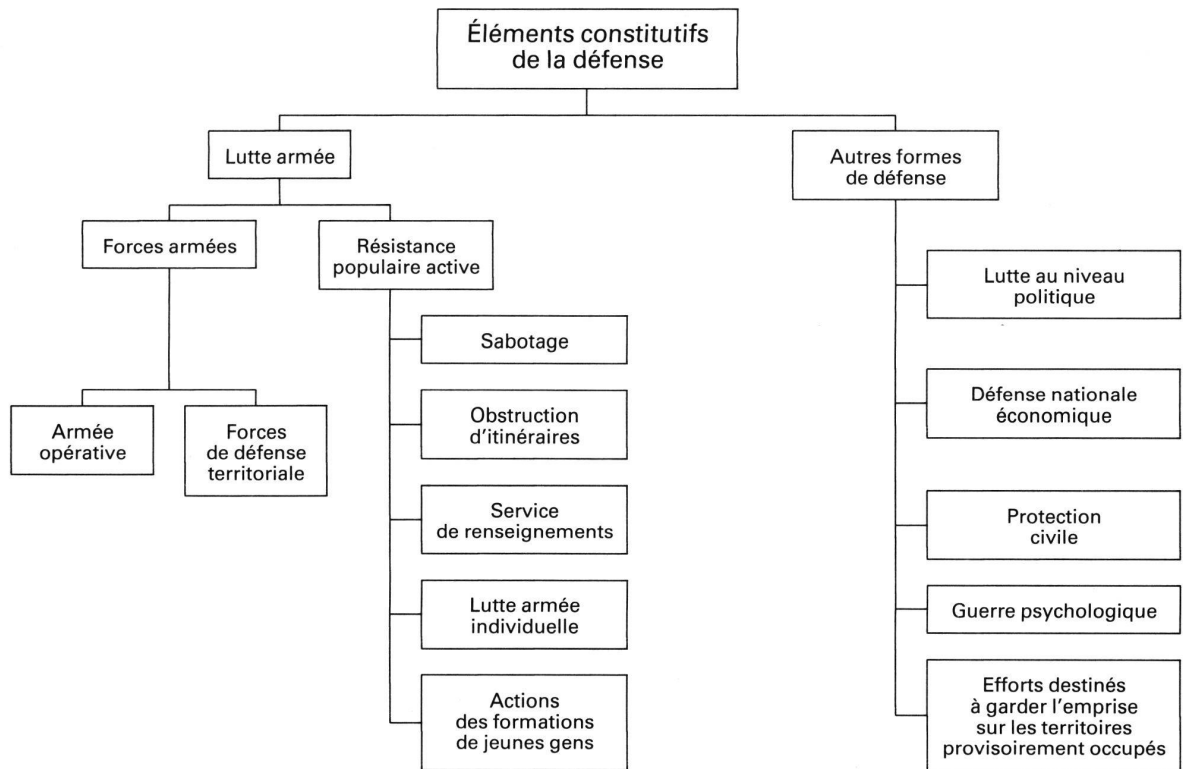
«Conformément à notre conception de la défense populaire généralisée, la lutte armée serait la forme dominante de la résistance. On la déclencherait dès qu'un agresseur mettrait le premier pied sur notre sol, et cela, où que ce soit. Elle ne cesserait qu'au moment où le dernier soldat ennemi aurait quitté le territoire de la Yougoslavie socialiste.»

Cette globalité de l'idée de défense implique des obligations correspondantes: service militaire obligatoire, service du travail obligatoire, service obligatoire dans la protection civile, obligation de s'instruire à la défense du pays, obligation de fournir des biens nécessaires à la défense nationale.

Il est fort intéressant de lire à ce propos les considérations ci-après du général d'armée Nikola Ljubicic, secrétaire fédéral à la défense nationale, destinées à bien faire la différence entre la contribution du citoyen yougoslave à la défense de son pays et la militarisation forcée du peuple (il vise visiblement les méthodes soviétiques):

«La particularité principale de notre système de défense populaire

<sup>1</sup> Cet ouvrage contient un ensemble de textes élaborées par des officiers généraux yougoslaves. Il a paru aux Editions de l'Armée et peut être considéré comme l'expression de la doctrine officielle.



généralisée consiste en l'extension des droits et de la responsabilité en matière de défense à la classe ouvrière, aux travailleurs manuels et à tous les citoyens... A ce propos, il importe de distinguer nettement la participation de toute la société à la défense et la militarisation de la société, solution à laquelle recourent les pays agressifs. La militarisation de la société est une mainmise des dirigeants politiques et militaires sur celle-ci en vue d'une guerre d'agression et de l'asservissement des masses ouvrières. La participation de toute la société à la défense, que nous préconisons, est au contraire l'expression d'une unité d'action, due à l'initiative des plus larges couches de la population et destinée à organiser et préparer l'autodéfense et l'autoprotection face à toutes les sortes de menaces.»

Quand les Yougoslaves parlent de la composante non militaire de leur défense, il serait erroné de voir là ce que l'on appelle habituellement « défense civile » dans d'autres pays, puisque les civils yougoslaves sont appelés d'emblée à se joindre aux forces armées régulières pour mener la résistance populaire active (donc armée). Il ressort de conversations avec des chefs militaires yougoslaves, qu'on compte surtout sur les jeunes gens n'ayant pas encore l'âge d'être soldats pour cette résistance active; c'est d'ailleurs pourquoi on a organisé, dans tout le pays, une formation militaire préparatoire à l'intention des apprentis et des gymnasiens.

Dans le cadre général de la défense, la résistance populaire active a manifestement un rôle complémentaire: elle doit seconder les forces armées régulières dans leur combat décisif comme le faisaient les partisans de naguère, dont il s'agit de continuer la tradition dans la Yougoslavie de l'avenir. On a d'ailleurs lu plus haut que le maréchal Tito s'était exprimé dans ce sens dans le discours prononcé à l'Université de Ljubljana.

Le poids principal de la défense repose nettement sur les forces armées, lesquelles comprennent, d'une part, l'armée opérative, d'autre part, les forces de défense territoriale.

Si l'armée opérative a été formée et développée dès l'après-guerre pour atteindre peu à peu sa forme actuelle, on n'a vraiment entrepris la création de forces de défense territoriale qu'à la suite des événements de 1968 en Tchécoslovaquie. La doctrine de défense actuelle repose sur la combinaison de l'action des forces opératives et territoriales.

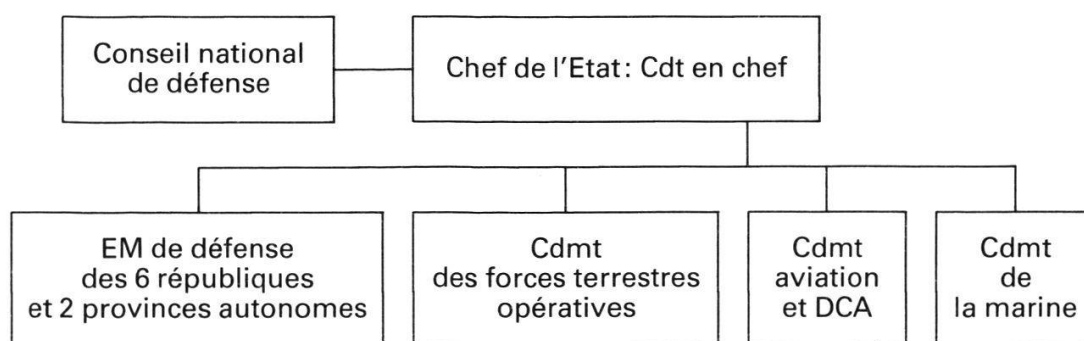
Les formations de l'armée opérative sont appelées à combattre dans n'importe quelle région du pays. Les forces de défense territoriale sont destinées au combat dans des secteurs déterminés à l'avance; elles constituent un réseau couvrant l'ensemble du territoire.

Où qu'opèrent les troupes de l'armée opérative, les forces de défense territoriale sont chargées de les seconder. Les relations hiérarchiques entre elles sont réglées de façon très souple: en principe, le commandement supérieur d'un secteur d'opérations revient à un général de l'armée opérative, mais le contraire paraît aussi possible.

Le Haut Commandement entend conduire la bataille de manière à ne jamais laisser de répit à l'agresseur; ce dernier doit continuellement se sentir menacé de plusieurs côtés. Plus il avancera vers l'intérieur du pays, plus il faudra lui imposer un combat difficile et meurtrier. On est prêt à s'accommoder de la perte momentanée de fractions même étendues du territoire, mais on compte bien que l'ennemi ne s'en sentira jamais maître, grâce à l'activité multiple et incessante des éléments locaux de résistance. D'ailleurs, dans tous les écrits, les Yougoslaves ne qualifient jamais les secteurs où l'ennemi aurait pris pied que comme territoires *provisoirement* occupés.

Cela signifie que les Yougoslaves entendent réaliser leur stratégie défensive en attaquant sans relâche au niveau opératif et tactique.

#### 4. Organisation de la défense



La structure de commandement représentée ci-dessus correspond à la volonté de coordonner les opérations de l'armée opérative et des forces de défense territoriale à l'échelon suprême.

Les forces terrestres opératives, les forces aériennes et les forces navales sont actionnées à l'échelon national (direction centralisée). Les

forces de défense territoriale, elles, ont une structure décentralisée correspondant au découpage politique du pays. Dans chacune des 8 républiques et provinces autonomes, le commandement des forces de défense territoriale est assumé par un état-major de défense. Un document officiel contient le passage suivant :

« Les forces armées ont été instruites de manière qu'elles soient en mesure, d'une part, de résister longuement aux actions de forces mécanisées et aéromobiles, d'autre part d'assurer une défense territoriale efficace. C'est dans ce but, qu'on fait une distinction, quant aux tâches et à l'organisation, entre l'armée opérative et les forces de défense territoriale. Bien que, depuis 1968, on ait consacré des efforts déterminants à ces dernières, l'armée opérative garde indiscutablement la priorité sur toutes les autres branches de la défense générale. »

Au titre de force permanente, l'armée opérative a pour tâches primaires de surveiller l'espace aérien, le littoral maritime, les frontières terrestres. En cas d'attaque, elle se bat sans délai dès la frontière. Il lui faut d'abord gagner du temps pour permettre la mobilisation de l'ensemble des forces de défense, ce qui implique d'ailleurs le recours à des réservistes pour compléter ses propres effectifs. Ensuite, l'armée opérative doit affronter les forces ennemies principales en menant un combat mobile et constamment agressif.

Les Yougoslaves estiment que les Grandes Unités ne doivent pas avoir d'articulation uniforme, mais être, au contraire, panachées « à la demande », en fonction de leurs missions et de la nature du terrain d'action.

En temps de paix, l'*armée de terre* est articulée en districts militaires dont les commandants assument les tâches d'instruction, de soutien, d'administration.

L'organisation de guerre comporte des brigades et des organes de commandement de Grandes Unités de niveau plus élevé. Il y a 22 brigades : 11 d'infanterie, 7 blindées, 3 de montagne, 1 aéroportée. Ces brigades peuvent être engerbées par les 9 commandements de division et les 7 commandements d'armée (corps d'armée au sens suisse) préparés.

L'armée de terre a un effectif permanent de 150 000 à 200 000 hommes qui pourrait être porté à quelque 400 000 par rappel de réservistes en cas de besoin.

Elle dispose d'environ 2000 chars, la plupart de modèles soviétiques anciens. Les chars de grenadiers sont, en partie, de fabrication indigène.

Les *forces aériennes* sont articulées en 2 divisions d'aviation et 4 zones de défense aérienne. Les 2 divisions d'aviation coiffent ensemble:

- 8 escadrilles de chasse
- 12 escadrilles de chasseurs-bombardiers
- 2 escadrilles d'exploration
- 2 escadrilles de transport
- 4 escadrilles d'hélicoptères

soit au total:

- 250 avions de combat
- 70 hélicoptères
- 35 avions de transport

Parmi les avions de combat, il y a environ 100 appareils légers d'attaque de buts terrestres et d'exploration du type «Jastreb» conçus et construits dans le pays. Les Yougoslaves sont, en outre, en train de développer un nouvel avion en commun avec les Roumains.

Les effectifs permanents en hommes des forces aériennes sont de l'ordre de 20000.

Dans les *forces navales*, il existe 3 zones de défense côtière (Pula, Split, Kotor). Elles comptent en tout quelque 20000 hommes en temps de paix, dont une brigade d'infanterie de marine, et les équipages des bâtiments dont les principaux sont 1 torpilleur et 5 sous-marins.

L'armée opérative est encadrée par des officiers et sous-officiers de carrière. Ses formations permanentes du temps de paix se composent des jeunes soldats qui accomplissent leur service obligatoire (15 mois dans l'armée de terre). A leur licenciement, ils sont affectés selon leur domicile et leur profession :

- soit à une formation de l'armée opérative à titre de réservistes mobilisables
- soit à une Grande Unité de défense territoriale
- soit à une garde locale ou d'entreprise.

On n'incorpore plus les hommes qui ont des tâches d'importance vitale dans leur entreprise et devraient contribuer à la production en temps de guerre.



Les forces de *défense territoriale* sont une sorte de levée en masse, préparée dès le temps de paix. La collaboration entre les formations de combat territoriales et les groupes de défense populaire active y joue un rôle fondamental.

A chaque échelon de commandement, l'autorité politique (resp. la direction d'entreprise) et le chef militaire sont en liaison étroite.

Exemples :

- le commandant des forces de défense territoriale de la Serbie est à la fois ministre de la défense de cette république: il est donc chef militaire et responsable de toutes les affaires militaires afférentes à la république.
- Chaque maire est responsable des préparatifs de défense de la commune. Il dispose du chef de l'état-major de défense de la commune. Ce dernier est chargé du commandement des formations de défense sédentaires de la commune.
- Le président de la direction de chaque usine est chargé de la défense de l'entreprise. Un des directeurs est commandant de la garde d'entreprise.

Parmi les forces de défense territoriale, il faut distinguer celles que l'on peut engager n'importe où dans la république (resp. province autonome) des formations régionales et des troupes sédentaires :

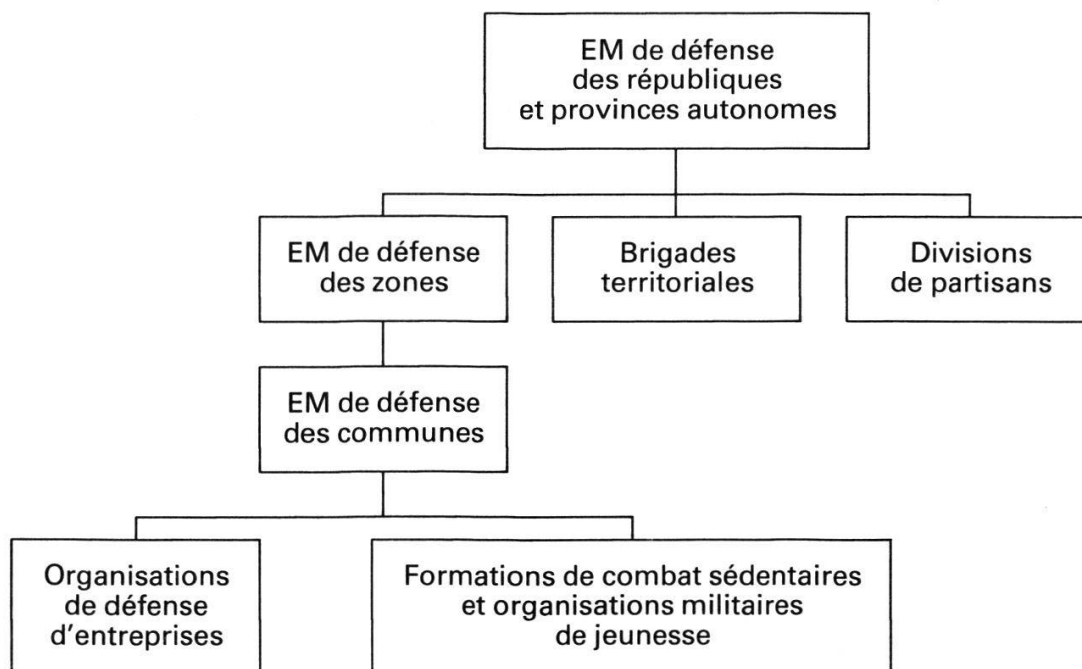
- Les *divisions de partisans*, qui dépendent directement du gouvernement de la république (resp. province autonome), peuvent être engagées n'importe où sur le territoire de cette dernière (et même en dehors, dans certaines circonstances).
- Les *brigades territoriales* ont pour secteur d'action un ensemble de communes appelé «zone»; ce sont donc des formations régionales. En temps de paix, elles sont aux ordres directs du gouvernement de la république. Tant que les «zones» ne sont pas touchées par la bataille, les brigades territoriales y sont chargées de la protection contre d'éventuelles troupes aéroportées. Quand les combats se sont portés au-delà d'une «zone» envahie, les restes des brigades territoriales ont pour mission de mener la guérilla sur les arrières de l'ennemi.

— Les *formations sédentaires* sont celles qui ont une tâche de défense au niveau de la commune et de l'entreprise. Il s'agit surtout d'unités d'infanterie, mais il y a aussi des formations de DCA, du génie et logistiques.

Les divisions de partisans sont les formations qui jouent le rôle le plus important dans la collaboration avec l'armée opérative. Grâce à leur aptitude à se déplacer en terrain difficile, elles sont capables d'assumer de nombreuses missions dans la profondeur du dispositif ennemi.

Dans leurs opérations, les forces de défense territoriale sont largement tributaires de l'appui des fractions de population non organisées militairement, ce qui donne du relief à l'organisation de conduite à l'échelon municipal.

## Organisation de la défense territoriale



### 5. Considérations finales

Il faudra assurément beaucoup de travail encore pour réaliser au mieux la doctrine de défense populaire généralisée. C'est notamment le

cas en ce qui concerne la défense territoriale. L'état d'avancement de l'organisation et de l'instruction y est très différent d'une république (province autonome) à l'autre. Cela résulte notamment des niveaux très contrastés de l'économie et de l'administration de ces entités politiques.

Il convient toutefois de relever que les Yougoslaves procèdent à de nombreuses levées périodiques de fractions des forces de défense territoriale pour les soumettre à une instruction sérieuse et réaliste.

Signalons aussi que certains observateurs sont d'avis que la mise en place d'une défense territoriale puissante est de nature à stimuler les tendances autonomistes des diverses nationalités.

L'armée opérative n'est pas aisée à instruire, à organiser, à conduire, car son armement et son équipement sont très hétéroclites. Elle pourrait avoir de la peine à recevoir son complément de réservistes, car près de 500 000 hommes mobilisables (d'après les estimations d'un publiciste militaire allemand) travaillent à l'étranger.

A l'image de toutes les armées qui ont pris part à la dernière guerre mondiale, on décèle en Yougoslavie quelques tensions et divergences doctrinales entre les cadres qui ont fait la guerre et ceux qui ont été formés depuis. Les positions-clé sont encore détenues par les anciens combattants mais la relève par des chefs de l'après-guerre va se faire incessamment.

Tous ceux qui rencontrent des officiers yougoslaves sont frappés du fait que, quel que soit leur âge, ils sont marqués par le passé essentiellement guerrier de leur pays. Ils ont conscience de vivre dans une région où se sont toujours entrechoquées les tentatives d'expansion des puissances européennes; c'est donc avec un certain fatalisme qu'ils s'accommodent des risques de guerre pour la Yougoslavie.

J. F.